

# CHAPITRE 3 •

## ACTIONS & RECOMMANDATIONS SUR LES ESPACES PUBLIC MAJEURS

# À NOËL-SAINT-REMY

## La rue de l'Eglise, une armature historique et spatiale à conforter

### ● Objectifs

La rue de l'Eglise, tracée à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle par le propriétaire du château de l'époque, a conservé jusqu'à aujourd'hui, son rôle structurant. Etoffée par une extension urbaine pavillonnaire qui a respecté grosso modo son alignement, surlignée par une double rangée d'arbres, ce trait d'union entre Noël-Saint-Rémy, Roberval et Fosse est aussi un axe qui dessert des espaces publics. La finalité de cette action réside à la fois dans l'affirmation du caractère végétal de cette rue mais aussi dans la création de nouveaux lieux de convivialités villageoises arrimées à son tracé, en lui associant :

- les abords de la future salle polyvalente et de l'église,
- le site d'interface avec le marais de Fosse, de l'arbre de la Victoire jusqu'à la mairie.

### ● Recommandations et modalités d'actions

#### Les trottoirs de la rue de l'Eglise

L'écriture végétale qui singularise cette voie est à conforter car elle confirme d'une certaine manière l'ambiance rurale du paysage urbanisé. On marche sur la pelouse ou sur la voie, l'empreinte de la voiture reste discrète, et ce traitement simple et homogène suffit à « anoblir » la banalité du tissu pavillonnaire qui borde cet axe. Afin d'affirmer davantage cette ambiance, d'associer un peu plus les habitants riverains à l'animation de la rue, de relativiser la prégnance des haies de conifères, une longue plate-bande de plantes vivaces pourrait être installée en limite de propriétés. En choisissant une palette végétale particulière, il serait possible d'évoquer la présence de l'eau, qui longe enterrée et busée, une partie de la rue et dont le lavoir constitue l'expression la plus représentative.

#### L'interface avec le marais de Fosse

Au niveau du marais de Fosse, la bande de terre allant de l'arbre de la Victoire jusqu'à l'ancienne mairie ménage une grande fenêtre laissée ouverte sur ce paysage particulier. Il s'agit d'un réel atout et non d'une simple « dent creuse » dans le tissu urbanisé qu'il convient de combler. Il faut effectivement voir dans cette relation une occasion de faire du marais un acteur essentiel du paysage villageois de Noël-Saint-Rémy. Cette action propose donc de préserver durablement cette ouverture, sous la forme d'une grande esplanade engazonnée ouverte sur le grand paysage du vallon de Fosse. Cet espace trouvera une légitimité plus grande si le marais devient autre chose qu'une simple peupleraie et si l'ancienne mairie-école recouvre un usage.



Etat actuel. Une emprise végétale qui par endroits est déjà investie par des plantes vivaces installées par les riverains.



Proposition d'intervention. Planter aux pieds des murets et des haies des plates-bandes de plantes vivaces adaptées à chaque exposition et évoquant l'eau toute proche mais invisible.



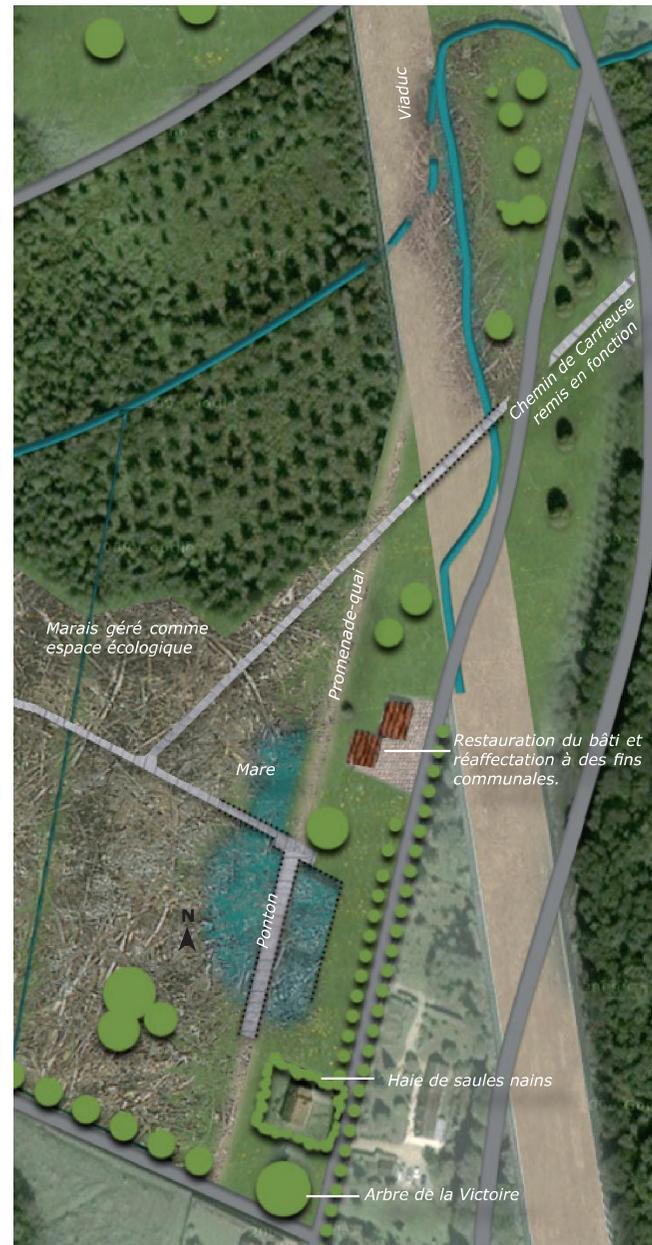
Plantations en seuils d'habitations à Vignacourt et à Ribemont-sur-Ancre (Somme). Une manière simple d'investir l'espace public avec le langage du jardin et d'évoquer des ambiances champêtres et rurales.



Zoom sur l'ensemble bâti de la mairie. Un édifice au premier plan ruiné qui une fois démoli, permettrait une remise en scène des deux bâtiments et une réorientation vers cette «place verte».



Il faut redonner du sens à la placette de l'arbre de la Victoire, affaibli par la construction récente d'une maison.



**Autour de la mairie :**

Actuellement propriété privée sans destinations puisque le bâtiment est sans usage, l'ancienne mairie-école doit retrouver une fonction logique de logements. Si le propriétaire reste défaillant, la propriété pourrait retrouver une fonction communale soit dans le cadre d'un projet d'extension de la mairie, soit en étant transformée en logements locatifs. La remise aux pompes, trop détériorée, peut être démolie soit pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment soit pour agrandir l'espace dédié au marais.

**Autour de l'arbre de la Victoire, les interventions souhaitées consistent :**

- à ne plus étendre l'urbanisation dans la continuité de la maison récemment édifiée;
- à négocier la réalisation d'une clôture qualitative autour de cette propriété sous la forme d'une haie souple à base de saules sur les faces regardant le marais.

**Au contact du marais :**

Afin d'affirmer le marais commun un espace communal majeur, une promenade pourrait être aménagée le long de cet espace à vocation écologique. Il pourrait prendre la forme qu'une promenade haute, sorte de digue articulant la terre sèche et la terre humide et formant un seuil invitant à s'engager dans le marais.

**Proposition d'aménagement pour le seuil du marais, rue de l'Eglise.**



*Etat actuel. La difficulté réside dans l'intégration de cette maison récente, qui entrave à la fois le grand point de vue sur le marais et insularise l'espace public ponctué par l'arbre de la Victoire.*



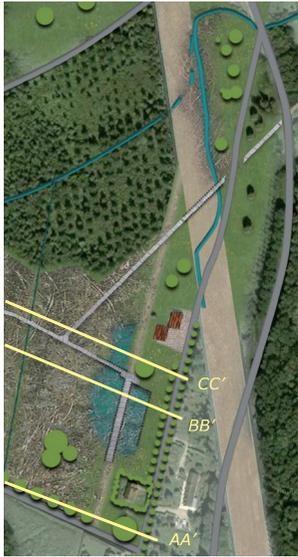
*Proposition d'intervention. Aménager une promenade-quai longeant le marais et s'étirant de la placette de l'arbre de la Victoire à la mairie, en y intégrant la maison. Planter une haie de saules nains en limites de parcelle, en conservant le dégagement visuel vers le fond du vallon.*



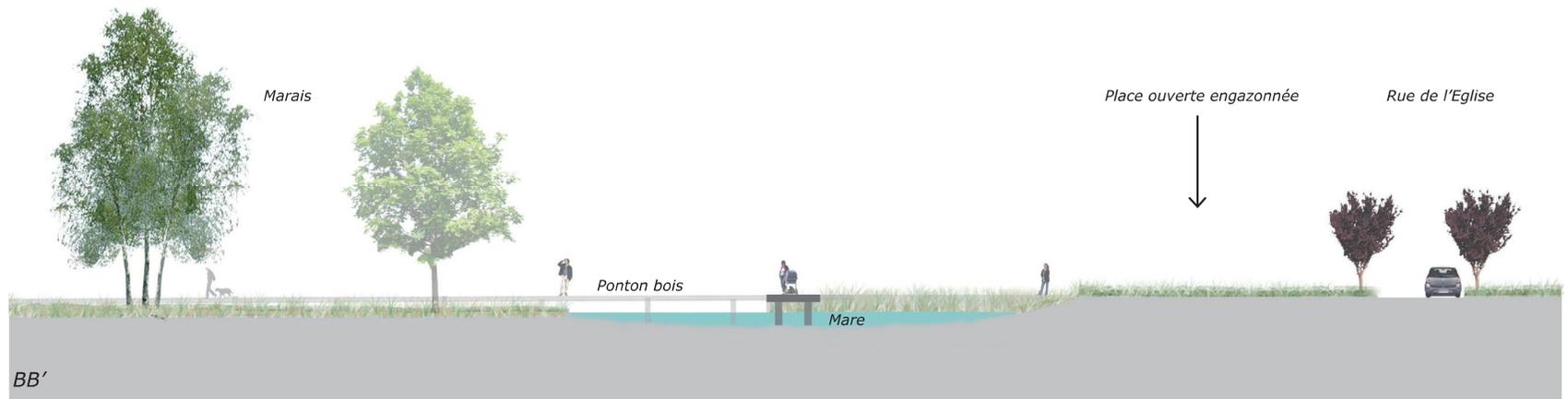
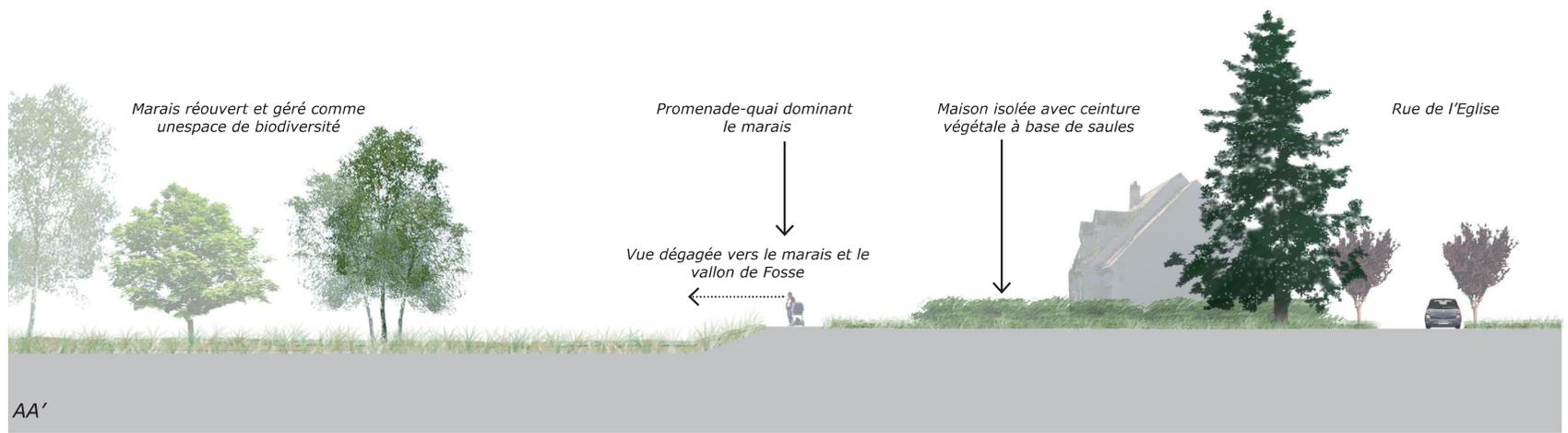
*Proposition d'intervention. Aménager un véritable espace public qui s'offre et s'ouvre sur marais et qui renforce la position de «centralité» de la mairie. Au fond, l'ancienne mairie-école sans le local des pompes, est remise en scène sur cette esplanade enherbée ouverte sur le grand paysage du vallon*



*Etat actuel. Un espace aux accents de «dent creuse» qui le rend vulnérable à l'urbanisation.*



Localisation des coupes



## De la future salle communale à l'église

La réalisation d'une salle communale doit être aussi l'occasion d'engager un projet plus ambitieux de réaménagement des espaces publics au coeur de Noël-Saint-Rémy, en considérant qu'il s'agit là d'un seul est même espace à traiter, même si les interventions s'échelonnent dans le temps.

Autour de la salle, le principe d'un grand pré ouvert tel qu'il existe actuellement est à conserver; il permettra un usage polyfonctionnel en relation avec cet équipement (installation de tentes, parking occasionnel, manifestations de plein air.) L'acquisition du terrain limitrophe par la commune est indispensable pour se garantir de toute évolution non compatible avec l'usage du site et sa dimension patrimoniale puisqu'il jouxte l'église. Ainsi, il sera possible d'abattre la haie de thuyas qui fractionne l'espace et qui opacifie le point de vue vers cet édifice. Elle permettra d'opérer une réunion de terrains communaux et de constituer, au coeur même du village, une entité cohérente au service de la valorisation du patrimoine et des usages des habitants.

Autour de l'église, un véritable parvis pourrait être aménagé, s'ouvrant sur cet espace engazonné. La réalisation d'un petit jardin pourrait être envisagé comme pièce de transition, offrant une ambiance plus champêtre et plus valorisante pour ce monument que les arbustes au «garde à vous» qui l'accompagnent actuellement.

A l'opposé, face à la salle communale, la petite alcôve s'ouvrant sur le fossé serait, elle aussi, sobrement réaménagée :

- adoucissement des berges permettant la plantation d'un cortège de plantes vivaces, remontée des couronnes des arbres pour offrir davantage de lumière,
- abattage du bouquet de thuyas pour rétablir une visibilité plus élargie de cet espace;
- négociation avec les riverains pour un entretien des abords du fossé de manière à limiter l'enfrichement.

### Proposition d'aménagement pour le coeur du village de Noël-Saint-Rémy, autour de la salle communale et de l'église.

- 1- Parcelle privée à acquérir. Abattage des arbres et arbustes situés dans le cône visuel de l'église.
- 2- Pré communal, espace des festivités
- 3- Parvis en pierre naturelle (calcaire dur)
- 4- Banquette
- 5- Berges adoucies et plantées de vivaces
- 6- Terrain opposé à défricher et proscrire toute clôture à moins de 5m minimum du fossé. Parcelle à acquérir éventuellement pour en maîtriser le devenir
- 7- Limite de propriété actuelle





*Etat actuel. Depuis la rue, une perception de l'église entravée par la végétation, un cloisonnement de l'espace qui pénalise la scénographie du cœur villageois.*



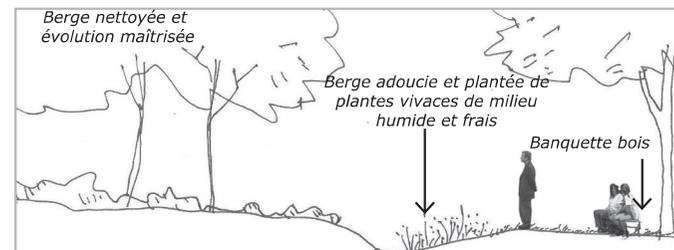
*Proposition d'intervention. Offrir à l'église un parvis et un seuil vers l'espace partagé avec la salle communale et dégager le monument en évacuant la végétation. Revoir totalement l'agence-ment et la palette végétale.*



*Etat actuel. Des berges abruptes et dénudées, un versant opposé enrichi.*



*Etat actuel. Un bouquet de thuyas qui opacifie en partie la petite alcôve et qui n'appartient pas à la palette végétale du fond de vallée.*



*Proposition d'intervention. Abattre les thuyas pour élargir l'accès à cet espace et améliorer sa relation à la salle communale.*

# À ROBERVAL

## Aménager un seuil vers les marais et les vallons

### •Objectifs

La place du château et ses abords, malgré l'écrasante présence du viaduc, forment un lieu remarquable de la commune qui correspond à la confluence entre les vallons et le val du Rouanne. L'objectif de cette action vise :

- à diminuer le caractère « routier » de cette séquence en proposant un aménagement plus en adéquation avec le cadre patrimonial imposé par le château;
- à remettre en évidence le parcours et la présence de l'eau dans ce site de rencontre de vallées;
- à rétablir des transparences par-delà le viaduc en direction du marais de Fosse et son vallon.

### •Recommandations et modalités d'actions

L'intervention principale réside dans l'affirmation d'un espace public noble en face du café, en remplaçant le tapis d'enrobé par un revêtement en pavés de grés de récupération, formant ainsi une sorte de placette. Cette simple intervention propose aussi un marquage plus expressif entre le domaine de la grande route (RD 100) et le réseau de voies plus intimistes qui irrigue les vallons de Fosse et de Noël-Saint-Martin. Cette action pourrait être accompagnée par une rénovation des façades. Le fleurissement au pied des bâtiments doit être préservé et favorisé.

Cet espace requalifié doit enfin répondre à l'esplanade engazonnée qui met en scène le portail du parc du château et ses deux platanes. L'enjeu consiste ici à réaffirmer une polarité villageoise sur l'itinéraire de la RD 100 et à conforter les qualités du patrimoine bâti.

A l'arrière du café, le terrain parcouru par le ru des Aulnes de Fosse serait à dégager de façon à mettre à jour le parcours de l'eau et à retrouver une perméabilité visuelle vers le marais. Un reprofilage des berges, très abruptes ici, serait à envisager afin de rendre un caractère plus «naturel» à cette entité.



Le fossé coulant mérite une intervention consistant à adoucir les pentes de ses berges et à proscrire l'entretien chimique de ses abords. Une action autant paysagère qu'environnementale, dans un secteur de passage de faune et de seuil villageois déjà dégradé.



La suppression d'une branche de voirie au niveau du carrefour s'inscrit aussi dans une démarche paysagère et environnementale dans ce secteur stratégique de passage de la faune et de seuil géographique.

### Proposition d'aménagement pour le coeur du village de Roberval

- 1- Placette traversante en pavés
- 2- Seuil du château et de Carriouse en pavés
- 3- Suppression de la voie en enrobé
- 4- Dégagement des abords du viaduc et restauration d'une perméabilité visuelle, conservation des arbres les plus intéressants
- 5- Berges adoucies
- 6-Peupleraie maintenue mais selon une gestion plus à l'écoute des dynamiques écologiques du biocorridor



*Le viaduc dans les années 1970. Le sol ainsi dégagé permettait de percevoir le cœur des vallons de Fosse et de Noël-Saint-Rémy ainsi que l'ouvrage d'Art de l'autoroute. Une lisibilité paysagère explicite à retrouver ?*



*Etat actuel. Un site de confluence opacifié par la végétation, l'eau invisible.*

*Proposition d'intervention. Rendre lisible le carrefour des vallons et la présence de l'eau qui y circule.*



*Etat actuel. Un vocabulaire routier qui envahit l'espace et déprécie le caractère villageois déjà malmené par l'ouvrage autoroutier.*

*Proposition d'intervention. Rétablir une hiérarchie dans les espaces et dans leurs fonctions respectives. Le parvis souligne autant le seuil de la confluence des vallons qu'un lieu spécifique de Roberval marqué par le château et la café.*



## À GUIDON

### Une terrasse au-dessus de la vallée du Rouanne

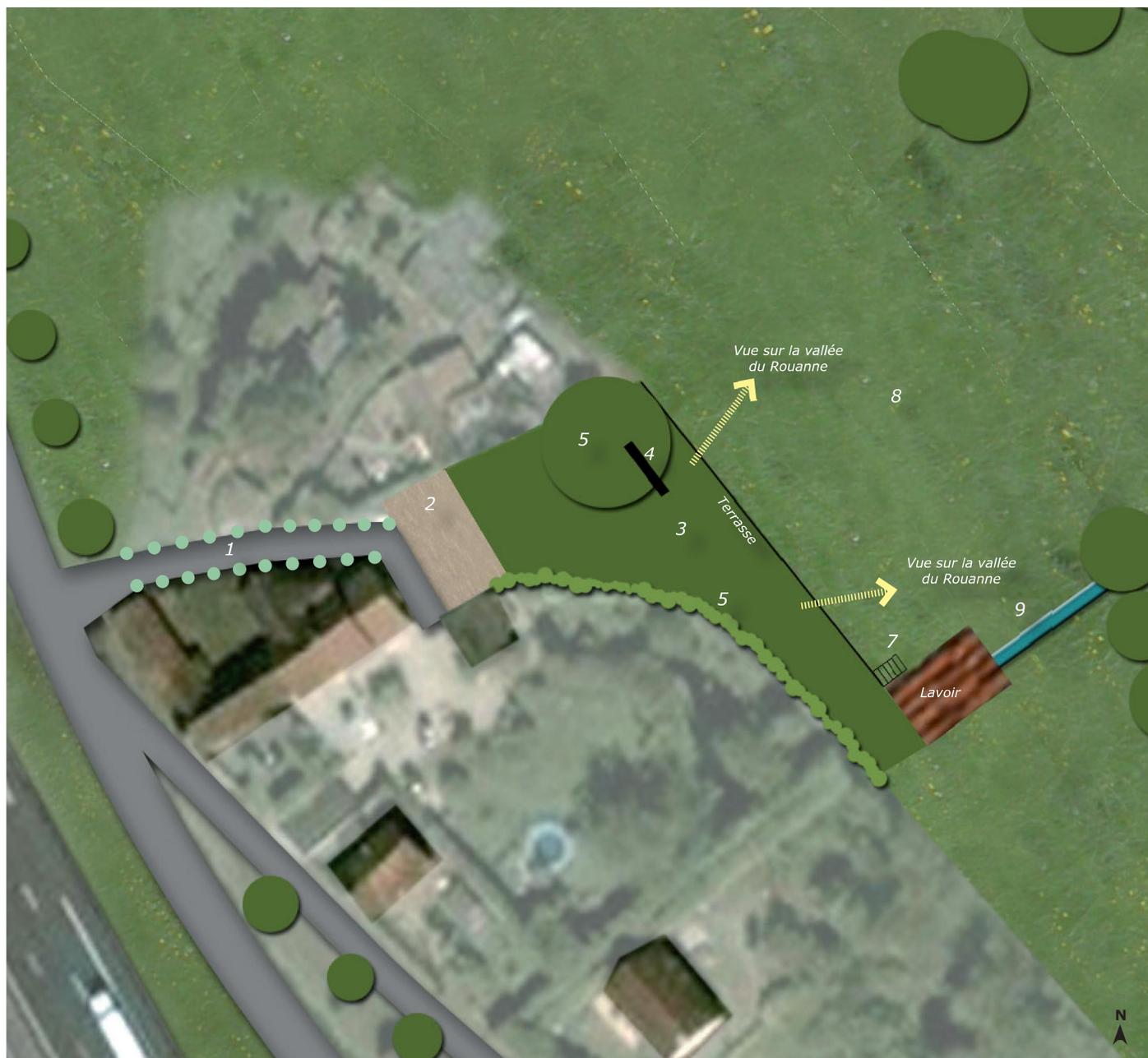
#### ● Objectifs

La restauration du lavoir de Guidon et les travaux d'éclaircissage du couvert arboré ont remis en scène ce lieu charmant mais confidentiel. Il s'agit de profiter de cette dynamique de reconquête pour élargir le périmètre d'intervention de façon à redonner à voir le Rouanne, à préserver et à étendre les prairies humides qui l'accompagnent. L'objectif réside aussi dans le réaménagement de la placette en véritable terrasse s'ouvrant sur la vallée.

#### ● Recommandations et modalités d'actions

Le défrichage ciblé du fond de la vallée du Rouanne est à poursuivre, en prenant garde de ne pas détruire des milieux écologiques; c'est pourquoi il serait opportun de travailler avec une compétence en la matière (écologie). La finalité de ce défrichage est de restaurer des espaces ouverts sous forme de prairie ou bien sous forme de cultures adaptées à ce milieu humide (comme le chanvre qui fait son retour comme isolant), en conservant quelques beaux arbres et de remettre à jour les bras d'eau creusés à l'occasion de la construction des moulins. La peupleraie récemment abattue ne doit pas être reconstituée afin de préserver la lisibilité de la confluence entre vallée de l'Oise et vallée du Rouanne.

La placette ponctuée d'un beau frêne doit être affirmée comme un espace public en tant que tel et non comme un lieu annexé par les riverains. Ainsi, une terrasse dominant la vallée et permettant de gérer l'accès au lavoir pourrait être aménagée. Une signalétique indiquant le lieu, à l'entrée de la cavée de Guidon serait à envisager.



#### Proposition d'aménagement pour l'accès au marais de Guidon

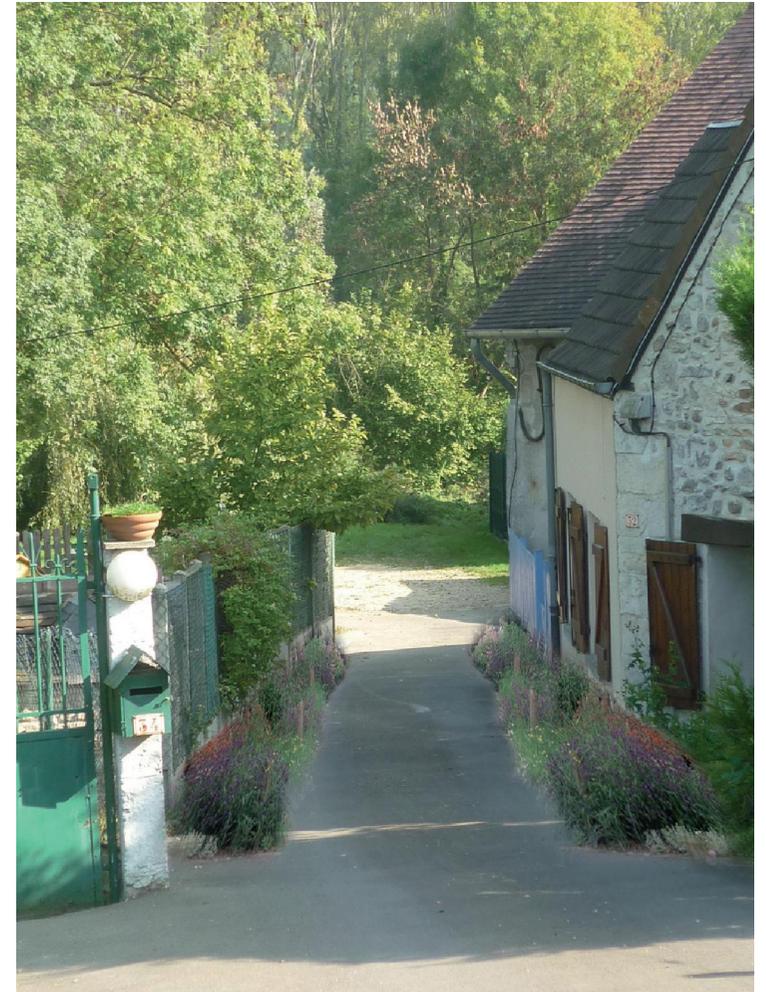
- 1- Ruelle du Rouanne, plantée de vivaces invitant à descendre vers la rivière
- 2- Placette de manoeuvre en grave stabilisée
- 3- Terrasse engazonnée (évacuation des dépôts divers)
- 4- Banquette face à la vallée
- 5- Haie publique en saules
- 6- Arbre remarquable à protéger
- 7- Rampe d'accès au lavoir
- 8- Prairie humide restaurée ouverte sur le grand site de vallon du Rouanne
- 9- Bras d'eau (ancien bief du moulin)



*Planter en adossement à la haie privée, une nouvelle haie à base de saules, plus compatible avec l'ambiance du fond de la vallée.*



*Etat actuel. Un accès à la vallée un peu trop confidentiel.*



*Proposition d'intervention. Planter en rive de bâti un cortège de plantes vivaces invitant à la descente vers l'eau et affirmant le caractère particulier de cette séquence.*



*Etat actuel. Un espace enfriché, accaparé par les riverains, qui n'indique en rien le statut public de ce lieu en prise directe avec le val du Rouanne.*



*Proposition d'intervention. Nettoyer le talus et reniveller la terrasse pour affirmer un lieu noble, ouvert sur la vallée.*

## Un piémont reconquis entre autoroute et hameau

### ● Objectifs

Autoroute et route départementale ont généré un espace résiduel qui fait face au front bâti de Guidon. Anciennement occupé par des jardins et des vergers, cette bande de terre est aujourd'hui enfrichée. L'action consiste à lui retrouver une destination plus valorisante pour cette séquence urbaine très exposée au regard car située sur le tracé de la RD 100. Elle milite également pour que soit installée une protection phonique qualitative en rive d'autoroute afin de limiter les nuisances pour les riverains.

### ● Recommandations et modalités d'actions

La réalisation d'un écran anti-bruit sur toute la longueur de cette séquence permettrait de restaurer un environnement moins agressif dans ce site habité. Un merlon formant un écran en terre, bien terrassé pourrait convenir, en respectant le profil général de la pente du piémont. Une concertation avec la Sanef serait à engager pour négocier la réalisation et le financement de cet ouvrage.

Face au front bâti, ce piémont ne nécessiterait qu'un entretien léger afin d'éviter son enfrichement; l'essentiel ici de préserver le point de vue vers le coteau et d'éviter l'enfermement du hameau de Guidon. Les quelques arbres fruitiers qui s'y trouvent encore sont à préserver. Dans la séquence plus au sud, face au château, le boisement est déjà presque constitué; sa présence est ici acceptable et conforte les émergences arborées du parc du château. Il convient juste d'y limiter la prolifération des essences invasives comme l'acacia, l'ailante, l'érable.



### Proposition d'aménagement pour le piémont de Guidon

- 1- Versant dégagé en prairie de fauche, conservation des arbres intéressants
- 2- Friche installée à gérer sous la forme d'un boisement équilibré sans espèces invasives
- 3- Protection phonique type merlon soigneusement terrassé, s'inscrivant dans la topographie du coteau



*Etat actuel. Un piémont dont l'ouverture reste très fragile alors que sa vacuité offre un point de vue sur le grand coteau de la vallée.*



*Proposition d'intervention. Assurer l'ouverture du piémont pour continuer d'associer Guidon au grand paysage de son site de vallée.*



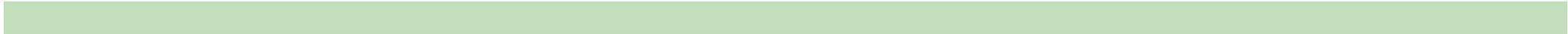
*Face au château, entériner le boisement du coteau, comme une continuité arborée allant jusqu'au parc.*



*Conforter un versant ouvert face au village de Guidon pour éviter tout effet d'enfermement. Négocier la réalisation d'un écran acoustique pour améliorer les conditions de vie des riverains. La végétation est en aucun cas un dispositif limitant le bruit.*



*Sur le coteau ouest de l'autoroute, une même initiative en faveur d'une ouverture du coteau serait à engager. Les épicéas sont à évacuer en priorité car ils produiront une opacité, un appauvrissement du sol et qu'il ne s'agit pas d'une essence appartenant au cortège végétal local.*



# CHAPITRE 4 ●

## ACTIONS & RECOMMANDATIONS SUR LES ESPACES URBANISABLES

# À NOËL-SAINT-REMY

Un îlot à composer avec l'église sur le mode de la densité villageoise

## ● Objectifs

Cette parcelle en longueur adossée au coteau profite d'une belle vue sur l'église et d'une situation à distance de l'autoroute. Elle peut permettre la réalisation de quelques maisons dans un environnement relativement préservé et contiguë du noyau villageois ancien.

## ● Recommandations et modalités d'actions

Que la commune soit propriétaire ou non des terrains, il convient dans un premier temps de réaliser une étude de faisabilité sous forme de scénarii d'aménagement, pour définir les règles de composition et l'ensemble des travaux (viabilisation, réseaux...) nécessaire à la réalisation du projet. Cet exercice préparatoire permettra d'alimenter le PLU et de définir une règle du jeu clair et argumentée, notamment si c'est un promoteur privé qui intervient.

Le principe d'urbanisation réside :

- dans une densité du bâti en favorisant la mitoyenneté,
  - dans des superficies de parcelles adaptées à la configuration du terrain.
- Afin de préserver le point de vue vers l'église, la voie de desserte est tracée sur cet axe visuel.

### Scenario d'organisation d'une extension de l'urbanisation. Hypothèse en clos

- 1- Allée de desserte calée sur le point de vue sur l'église
- 2- Rideau planté protégé
- 3- Mare d'infiltration des eaux pluviales connectée au fossé
- 4- Placette de retournement et d'accès aux parcelles
- 5- Bâti mitoyens sur parcelles de 500 à 700 m<sup>2</sup>, garages en surface imposés, 7 lots.
- 6- Fossé de drainage existant

Le bâti ancien fournit de nombreuses références en terme de clôture, gabarit, mitoyenneté et implantations, qui révèlent les limites du système pavillonnaire. Une base pour définir une typologie pour les petites extensions urbaines proposées.

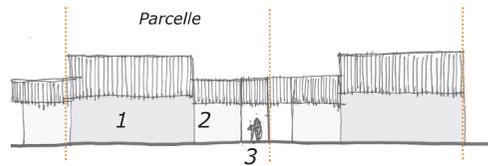
- 1 et 2 - Muret de clôture
- 3- Porche traversant
- 4- Alignement sur la limite séparative sur rue



**Scenario d'organisation d'une extension de l'urbanisation - hypothèse d'une redivision de parcelles permettant un maillage viaire.**

- 1- Grandes parcelles urbanisées redivisées en 5 lots
- 2- Fossé remis en scène dans le nouveau quartier
- 3- Connection possible de la voie de desserte

**Principe d'organisation du front bâti continu**



- 1- Habitation
- 2- Garage
- 3- Auvent-porche permettant l'accès au jardin arrière



Proposition d'intervention. Une organisation compacte qui préserve le point de vue sur l'église.

# AU FOND MAILLET

## Une densification par stratification

### •Objectifs

Le Fond Maillet constitue une entité très homogène et jouissant d'un cadre paysager très qualitatif, unique entité habitée de la commune à l'écart des nuisances de l'autoroute. Densifier ce hameau de lisière implique un projet exemplaire calé sur les typologies en place

### •Recommandations et modalités d'actions

De la même manière que pour le site de Noël-Saint-Rémy, il convient dans un premier temps de réaliser une étude de faisabilité sous forme de scénarii d'aménagement, pour définir les règles de composition et l'ensemble des travaux (viabilisation, réseaux...) nécessaires à la réalisation du projet. Cet exercice préparatoire permettra d'alimenter le PLU et de définir une règle du jeu claire et argumentée, notamment si ce sont un ou plusieurs promoteurs privés qui interviennent. Le site propice à une densification se situe en arrière du hameau sur la partie plate correspondant au thalweg de vallon. Le principe d'organisation s'appuie sur deux courées distribuant les logements, exactement de la même manière que les bâtiments d'origine agricole qui composent le noyau originel du Fond Maillet. Le bâti est accolé, pouvant même s'élever jusqu'à R+1+C.



La cour commune existante au Fond Maillet : une référence d'organisation du bâti nouveau pour ce hameau au caractère fort et homogène.



Scenario d'organisation d'une extension de l'urbanisation sous forme de courée

- 1- Courée
- 2- Jardin privatif
- 3- Fossé d'infiltration des eaux pluviales calé sur le thalweg
- 4- Jardins potagers et vergers préservés, usage à partager avec les habitants
- 5- Chemin d'accès traité en grave forestière
- 6- Chemin existant conservé



*Etat actuel vu depuis la lisière forestière.*

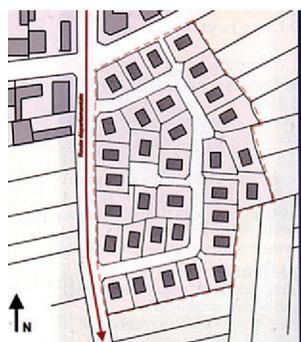


*Proposition d'intervention. Une organisation qui reprend le système perpendiculaire d'implantation à la voie et qui dessine des cours de desserte.*

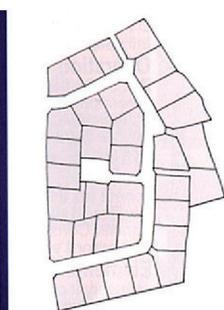
Favoriser une urbanisation plus compacte et moins consommatrice d'espace

La palette des possibilités est beaucoup plus large qu'on l'imagine. Les différents exercices qui suivent illustrent la diversité des situations à envisager. Dans son document pédagogique intitulé « Mieux lotir » (mai 2002), le CAUE 67 montre comment à partir d'une parcelle type, qu'il est possible de dégager une véritable richesse, capable de mieux respecter le patrimoine bâti ancien, limiter l'étalement urbain en densifiant davantage les programmes, définir plus de convivialité villageoise.

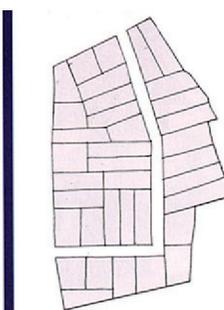
## Organisation parcellaire



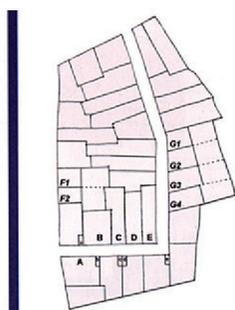
**Hypothèse**  
Partant du tracé fictif d'un lotissement banal situé en sortie de bourg, manipulons le parcellaire à surface de lots constante.



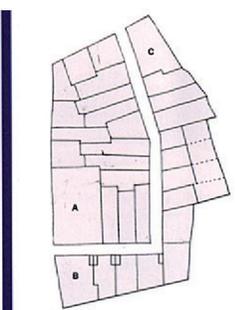
**Découpage classique**  
Les 33 parcelles sont aussi carrées que possible, d'où 400 m<sup>2</sup> de voirie. Le tracé tortueux de la voirie est chargé d'apporter le pittoresque dont la régularité des lots a privé l'opération.



**Simulation 1**  
La voirie est régulière. La variété est mise dans les lots: 1/3 restent classiques, 2/3 adoptent une proportion allongée. On gagne 3 lots. Le linéaire de voirie à créer par lots chute de 38%.

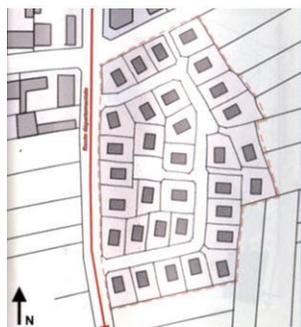


**Simulation 2**  
Les limites séparatives du plan précédent sont plus imbriquées: les vues traversent moins l'ilot, les solutions architecturales sont plus variées. Certains lots ont une antenne de l'autre côté de la rue, ce qui la privatise. Certains voisins partagent l'arrière de leurs parcelles.

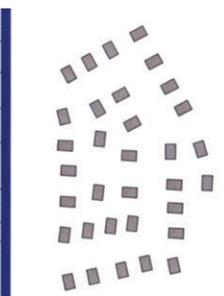


**Simulation 3**  
La mixité se prépare en réservant des emplacements appropriés. Le lot A convient à un collectif. Le lot B met une activité au contact du passage de la route. Le lot C permet à une activité vivant plutôt de la clientèle locale d'être au contact du village et du lotissement.

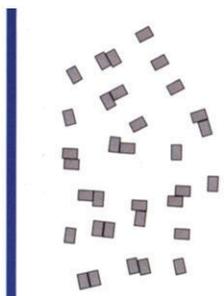
## Implantation du bâti



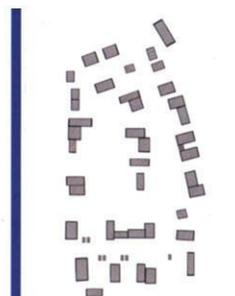
**Hypothèse**  
Partant du plan masse fictif d'un lotissement banal situé en sortie de bourg, manipulons la position des constructions.



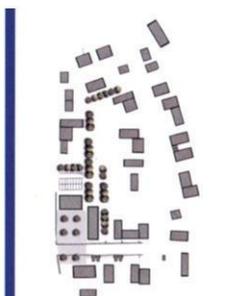
**Position classique**  
Chaque maison est sous le regard de 8 voisins. La distance qui la sépare de chacun d'eux est rarement supérieure à sa propre longueur. Le plan montre une dispersion égale des vides: rue ou cœur d'ilot, tout est pareil et donc difficile à s'approprier.



**Simulation 1**  
En rendant les maisons mitoyennes deux à deux, les situations se diversifient. Chaque maison n'est plus sous le regard que de 4 voisins, et ils s'éloignent.



Avec deux groupes de maisons accolées non répétitives et en panachant maisons isolées et mitoyennes, le tissu prend une allure urbaine. On devine où sont les rues. Le cœur de l'ilot s'aère, se privatise, et permet des extensions.



**Simulation 3**  
On peut structurer un espace public par les volumes du collectif. L'individuel locatif se prête à une architecture plus urbaine et à des lots conventionnels (angle de rue...). La proximité des transports collectifs convient aux ménages les moins motorisés.



*Maison en bois à Barbery (60). Un dialogue avec le bâti ancien est instauré.*



*Mitoyenneté établie par les garages permettant d'assurer un continuum bâti*



*Une réalisation exemplaire dans le Loiret : La multiplicité de volumes accolés permet paradoxalement d'assurer une cohésion qui s'inscrit sans doute mieux que l'isolement du bâti proposé par le modèle pavillonnaire. Le bois brut assure une patine qui convient bien aux ambiances des villages de pierre, plutôt que le bois lasuré. Au premier plan, la clôture (poteaux bois et grillage à mouton) doublé d'une haie bocagère est ici une réponse très judicieuse dans ce contexte rural.*



*Bien qu'étant modeste, ces deux petites opérations démontrent une qualité d'agencement qui peut constituer une base de réflexion pour une organisation du bâti dans le secteur de Noël-Saint-Rémy. Mitoyenneté des constructions par un système de garages et de porches traversants permettant l'accès aux jardins arrières et jardinets en façade sur voie de desserte (Rosnay, Indre, Saint-Quentin-en-Yvelines).*

